

**Caisse Primaire d’Assurance Maladie**

**Cadre de Réponse Technique**

**Vérification et maintenance des extincteurs et des équipements de lutte contre l’incendie et formation du personnel des Caisses Primaires d’Assurance Maladie de la région Occitanie**

**MARCHÉ N°2025-001**

**Organisme coordonnateur du groupement :**

**Caisse Primaire d’Assurance Maladie des Hautes-Pyrénées**

8 Place au Bois

65000 TARBES

N° SIRET : 777 169 020 00016

**IMPORTANT :**

* Ce document à valeur contractuelle doit être obligatoirement et intégralement rempli par les candidats, selon le plan ci-après.
* La présentation est libre mais le plan **ne peut pas** être modifié.

**Afin de pouvoir apprécier la valeur technique de leur offre, les candidats fourniront les renseignements demandés ci-après :**

Pour les lots 1 et 3 relatifs à la vérification et maintenance des extincteurs, des équipements de lutte contre l’incendie :

**QUALITE DE L’OFFRE /30 :**

1. **Procédure d’intervention de la maintenance préventive et maintenance corrective par type d’équipement (incluant le descriptif détaillé des actions préventives et correctives) /20**

Le candidat devra présenter :

* La procédure d’intervention qu’il souhaite mettre en œuvre pour la maintenance préventive par type d’équipement ;
* La procédure d’intervention qu’il souhaite mettre en œuvre pour la maintenance corrective par type d’équipement ;
* Une liste descriptive détaillée des actions préventives à réaliser ;
* Une liste descriptive détaillée des actions correctives à réaliser ;

1. **Communication pendant l’exécution du marché (service après-vente, réactivité, durée de garantie proposée, traitement des réclamations) /10**

Le candidat devra présenter :

* L’ensemble des services après-vente qu’il propose ;
* Le délai de traitement d’une demande ;
* La durée de traitement d’une demande ;
* Le nom du ou des interlocuteurs dédiés pour l’exécution de ce marché ;
* La garantie des équipements vérifiés et/ou changés et sa durée ;
* Les modalités et durées de traitement des réclamations ;

**DEMARCHE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE POUR L’EXECUTION DES PRESTATIONS /10 :**

Appréciée à partir du questionnaire « engagement développement durable » (annexe)

Pour les lots 2 et 4 relatifs à la formation du personnel :

**QUALITE DE L’OFFRE /30 :**

1. **Identification des objectifs et adaptation au public formé /15**

Le candidat devra présenter :

* Les différents objectifs à atteindre lors de la formation ;
* Les méthodes utilisées pour l’adaptation face au public formé ;

1. **Concordance des moyens pédagogiques, techniques et d’encadrement (dont vérification de la compréhension des personnes formées) /10**

Le candidat devra présenter :

* Ses moyens pédagogiques ;
* Ses moyens techniques ;
* Ses moyens d’encadrement ;
* Justifier leur concordance le cas échant ;
* Descriptif des modalités organisationnelles (encadrement souhaité avant déclenchement des exercices incendie, type de formation proposée, document à présenter) ;
* Les modalités de vérification de la compréhension des personnes formées à la suite de son intervention (fourniture d’un « test » aux personnes formées, exemple à l’appui) ;
* Sa prise en compte des spécificités des locaux en cas de formation sur site ;

1. **Profils des formateurs (dont expériences, qualifications et CV) /5**

Le candidat devra présenter :

* Les CV des personnels chargés des formations ;
* Les expériences des personnels chargés des formations ;
* Tout autre document permettant de vérifier la qualification professionnelle des personnels ;

**DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE POUR L’EXECUTION DES PRESTATIONS /10 :**

1. **Déplacements sur sites respectueux de l’environnement (modes doux, véhicules électriques, hybrides, covoiturage) /5**

Le candidat devra présenter :

* Ses modalités de déplacement pour venir former les personnels sur site en listant ses possibilités (modes doux, véhicules électriques, hybrides, covoiturage ou autre) ;

1. **Présentation de la formation et transmission des supports par voie dématérialisée /5**

Le candidat devra présenter :

* Ses possibilités de dématérialisation de son support de présentation de la formation ;
* Ses possibilités de transmission par voie dématérialisée de son support aux personnels formés ;